

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Février 2006

L'an deux mil six, le seize février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 3 février 2006

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Josette MOUSSY, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL)

Secrétaire de séance : Jean-Louis CHOQUET

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 24 Novembre 2005.

Le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2005 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Loyers bâtiment du Couchant

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation ont été effectués en 2005 sur le bâtiment du Couchant. Quelques finitions seront réalisées au printemps dès que la météo le permettra.

Il avait été convenu que les loyers des quatre logements abrités par ce bâtiment seraient réévalués de ce fait au 1^{er} février 2006.

Monsieur le Maire rappelle que les locataires ont été concertés lors d'une réunion en février 2005 où la question des montants des loyers réévalués a été débattue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer au 1^{er} février 2006, les loyers des appartements du bâtiment du Couchant comme suit :

- Û Appartement n°1 = 400,00€
- Û Appartement n°2 = 390,00€
- Û Appartement n°3 = 340,00€
- Û Appartement n°4 = 350,00€

Ø Déduction charge Janvier 2006 pour appartement 7 – La Source

Monsieur le Maire expose qu'un radiateur a gelé dans l'appartement n°7. Or, il était prévu qu'un nouveau locataire prenne possession des lieux le jour même de l'incident.

Ce dernier a alors subi des désagrément dus au dysfonctionnement du chauffage le temps que la réparation puisse être effectuée.

Il propose donc d'accorder une déduction correspondant aux charges de janvier 2006 pour ce locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à M. BECKRICH Éric, locataire de l'appartement n°7 de La Source, une déduction de charges d'un montant de 51,62€correspondants aux charges du mois de janvier 2006.

Ø Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissements pour l'exercice 2006 – opérations nouvelles / Budget Communal

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2006, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2006.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2005.

Il y a obligation de reconduire au BP 2006, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2006 du budget communal.

Ø Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissements pour l'exercice 2006 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2006, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2006.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2005.

Il y a obligation de reconduire au BP 2006, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2006 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

Ø Travaux en forêt communale – Destination des coupes 2006

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2006 dans les forêts relevant du Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Ü de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2006 au martelage des coupes désignées ci-après

Ü de préciser leur destination à savoir la vente

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Vente sur pied	Destination vente
Coupes réglées	1	Oui	Printemps

Ø Préparation budget 2006

Monsieur le Maire présente un diaporama reprenant la situation financière de la commune, l'endettement et le projet de budget 2006 en fonctionnement et en investissement dont chaque poste est détaillé.

Quelques compléments sont apportés à la proposition.

Un document reprenant les propositions d'investissement est remis aux élus ainsi qu'une simulation concernant les taux d'imposition. Les élus sont invités à réfléchir à ces propositions et à questionner Le Maire ou Solange BONNAIME pour tous compléments d'information avant la prochaine réunion où sera voter le BP 2006.

Ø Non facturation ménage Office du Tourisme (OT) 2005

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier et février 2005 (avant le transfert de la compétence à la CCPPR), la Mairie a assuré le ménage de l'OT comme les années précédentes. Les heures étaient normalement refacturées à l'OT en fin d'année.

Il ajoute que les Maires des 3 communes se sont réunis mercredi dernier, pour discuter de l'OT, de son financement et de ses difficultés financières. Une proposition sera faite à la prochaine réunion du conseil communautaire visant à ne plus facturer à l'OT de loyer du local qu'il occupe à compter de 2005, ni le reliquat des heures de ménages de 2005.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de ne pas facturer à l'OT les quelques 250€ correspondants aux heures de ménages réalisées pour eux par la Maire en 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appeler et donc d'annuler la créance de l'OT correspondant aux heures de ménages réalisés pour celui-ci par la Maire, en 2005.

Ø **Subvention 2006 aux associations**

Madame CHRISTOPHEL présente les conclusions de la commission associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions 2006 aux associations suivantes :

- Û ACCA de Saint Hilaire = 150€ pour ses actions d'animation auprès des touristes
- Û Amicale des Locataire du Grand Pré = 350€ pour ses animations poterie, aide aux devoirs et ludothèque
- Û Comité des Fêtes de Saint Hilaire : une enveloppe de 400€ sera réservée au budget pour l'ensemble de leurs animations. Toutefois, la subvention sera versée par fraction correspondant aux budgets de chacune des animations. Le Maire aura toute latitude pour décider du montant définitif accordé à chacune d'entre elle dans la limite de cette enveloppe.

III) Travaux

Ø **Avenants Salle Hors Sacs**

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre d'avenants seront nécessaire pour terminer le chantier de la salle hors sacs.

Une commission d'appel d'offres est prévue le Lundi 6 Mars 2006 à 8h30.

IV) Personnel

Ø **Gestion des Gîtes communaux et du camping**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la lettre de M. VIMARD annonçant sa décision de ne plus assurer la gestion des gîtes communaux à compter du 3 avril 2006.

Il expose que le projet de camping englobera sans doute la gestion à la fois du camping et des gîtes. Toutefois, celui-ci n'étant pas encore abouti, une solution d'attente devra être mise en œuvre pour la saison 2006.

Il propose donc la création d'un poste commun aux gîtes (temps de travail à déterminer) et au camping (17h30/semaine comme les années précédentes) pour la saison 2006.

Un appel à candidature paraîtra dans la prochaine Gazette. Les élus sont invités à faire des propositions de candidats s'ils en connaissent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à créer un poste de gestionnaire des gîtes et du camping pour la période d'avril à septembre 2006, pour une durée hebdomadaire de temps de travail à définir entre 17h30 et 26h00 qui est laissée à son appréciation.

V) Administration générale

Ø PEZMA

Monsieur le Président expose que le Conseil Général de l'Isère travaille à la mise en place d'une nouvelle convention qui prolongera le dispositif PEZMA sur la période 2005-2010. Le PEZMA devrait alors être cofinancé par des fonds européens dans le cadre du MAE (Mesures Agri Environnementale). Toutefois, ce cofinancement induira des modifications concernant les critères d'éligibilité notamment.

Une participation communale s'avérera peut-être nécessaire du fait de ces nouveaux critères.

Le Conseil Général nous tiendra prochainement au courant de la réponse de l'Europe.

Ø Mise à disposition de l'épareuse (St Hilaire/St Bernard) au agriculteur du plateau

Monsieur Jean-Louis CHOQUET rappelle qu'en 2001, les communes de Saint Bernard et de Saint Hilaire ont acheté une épareuse en copropriété. Cette opération été financée en partie par le PLGE (Pan Local de Gestion de l'Espace) géré par la CCPPR (Communauté de communes du Plateau des Petites Roches).

Dans ce cadre, les communes avaient décidé que les agriculteurs de Saint Bernard et de Saint Hilaire pourraient profiter de ce matériel via des conventions de mise à disposition qui ont depuis été mise en place.

Ce dispositif n'avait toutefois, pas fait l'objet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser la mise à disposition de l'épareuse dont la commune est copropriétaire, aux agriculteurs de Saint Hilaire, ainsi qu'à ceux de Saint Bernard si la commune de Saint Bernard en exprime elle aussi la volonté, pour l'entretien des parcelles situées sur les 2 mêmes communes.

Monsieur le Maire précise que si la commune achète en son nom propre une autre épareuse, la mise à disposition de celle-ci aux agriculteurs sera aussi à prévoir.

Ø Convention nivo météorologique 2005-2008

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, de longue date, l'habitude de signer avec l'ONF, une convention dite d'"observation nivo météorologique du manteaux neigeux et des avalanches".

Cette convention permet essentiellement la réalisation par l'ONF de sondages battages destinés à l'étude du manteau neigeux et des risques d'avalanche induits, mais aussi d'avoir un recueil de données permettant l'étude de l'évolution du manteau sur plusieurs années et la prévision des risques.

La précédente convention étant arrivée à échéance, le Maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention de ce type, dont modèle est présentée à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention d'observation nivo météorologique du manteaux neigeux et des avalanches avec l'ONF pour les saisons 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

VI) Questions diverses

Ø Pétition soutien à la liaison Transalpine Lyon - Turin

Considérant les enjeux capitaux liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, à savoir :

- Û Contribuer au report modal de la route vers le rail, afin de réduire les trafics routiers, notamment poids lourds, et d'assurer la préservation du cadre environnemental exceptionnel du Massif Alpin, actuellement soumis à des nuisances croissantes subies pas les habitants et les territoires,
- Û Assurer l'intégration des territoires rhônalpins dans un réseau transeuropéende transport durable du fret et des voyageurs permettant de réduire l'effet de serre et de développer l'emploi,
- Û Développer les échanges avec les Régions Italiennes, qui conforteront ainsi leur place de partenaires privilégiés de Rhône-Alpes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exprimer son soutien à la réalisation de la liaison transalpine Lyon-Turin, infrastructure déterminante pour l'avenir de notre région.

Ø Quelques dates

- Û 24 Février 2006 : Conseil d'Exploitation de la Régie
- Û 3 Mars 2006 : Inauguration MPE-MSP
- Û 11 Mars 2006 : Journée de l'Urbanisme – Pays du Grésivaudan

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 16 Mars 2006 à 20h30.
(Préparation le Jeudi 9 Mars 2006 à 20h30, à confirmer)***

La séance est levée à 22h00.